

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille dix-neuf
Le 4 septembre à 18 heures
Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE
sous la présidence de
Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

Etaient présents :

. les membres titulaires, ci-après (15):

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,

M. Jacques FAURE –
M. Jean-Jacques MOUNIER –
M. Xavier LIOGIER – M. Jean PRORIOLE –
M. Yves BRAYE – M. Didier ROUCOUSE –
M. Louis SIMONNET –
M. François BERGER –
M. Luc JAMON –

M. Eric DUBOUCHET – M. Jacques SURREL –
M. Daniel BILLARD – M. Robert CLEMENCON –
M. Jean-Claude DURON –

. les délégués titulaires suppléants ci-après (2):

Mme Yvette RUARD (ayant pouvoir en l'absence de M. Gilles DAVID)
Mme Marie-France BAZELIS (ayant pouvoir en l'absence de M. Bernard GALLOT) –

Etaient absents excusés (10):

. les membres ci-après :

M. Ludovic GIRE – M. René PASCAL –
Mme Sylvie BRUNON – M. Patrice MOUNIER –
M. Christophe NAVE – M. Éric PETIT –

M. Bernard GALLOT – M. Jean-Paul DEGACHE –
M. Pierre ASTOR – Mme Annick HERITIER –

—
Monsieur Jean-Jacques MOUNIER a été élu secrétaire de séance.
—

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL



N° 2019.03.18

Objet : Budget SYMPTTOM : reprise de provision pour créance irrécouvrable.

RAPPORT DU PRESIDENT :

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 2018.12.25 du 19 décembre dernier, le comité syndical a décidé de l'instauration d'une provision pour créance irrécouvrable. La constitution de cette provision sur exercice précédant la réalisation du risque avait été décidée en raison du risque d'irrécouvrabilité certain de l'entreprise RENON.

Un certificat d'irrécouvrabilité de la société de Mandataire Judiciaire en date du 4 avril 2019 a été reçu par la trésorerie de MONISTROL-SUR-LOIRE, il est donc opportun de reprendre cette provision.

Le crédit correspondant au compte 7815 – Reprises sur provisions pour risques et charges - est prévu au budget primitif 2019 SYMPTTOM.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer en la matière.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité sur 17 votants,

- **APPROUVE** la reprise de la provision en totalité, soit 20 000 €.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** pour veiller à l'application des présentes dispositions.

-=-=-

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré

À MONISTROL sur LOIRE

Le 4 Septembre 2019,

Le Président,

Jean-Paul LYONNET

